

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 09 JUIN 2023



Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Breffel, Littière, Caron, Halleur, Wallet, Braule
Mesdames Perdrieau, Ferro, Gardinier

Absents excusés : /

Absents excusés et représentés : Madame Beucher ayant donné pouvoir à Monsieur Lecat
Madame Berte ayant donné pouvoir à Monsieur Littière
Madame Huon ayant donné pouvoir à Madame Perdrieau

Monsieur Caron a été nommé secrétaire.

DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2023

Sont élus à l'unanimité :

Délégués : Messieurs Sylvain Littière et Jean-Jacques Lecat et Madame Jacqueline Perdrieau

Suppléants : Messieurs Christian Breffel et Yvon Caron et Madame Annick Gardinier

RESILIATION DE LA CONVENTION ENTRE L'ARC ET LA COMMUNE - URBANISME

Le Conseil Municipal a fait le choix d'adhérer au service d'instruction du droit des sols mis en place à l'échelle de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise d'où la résiliation de la convention qui lie la Commune à l'Agglomération de la Région de Compiègne.

EQUIPE SENIOR – RACING CLUB DE RETHONDES

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour la création d'une équipe sénior pour la saison 2023/2024 (9 voix contre et 4 abstentions)

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Un vacataire a été recruté afin d'assurer le futur remplacement de Madame Françoise PROISY qui fait valoir ses droits à la retraite au 31 août 2023.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Annule et remplace la précédente délibération

Foncier bâti : 43 % - Foncier non bâti : 65.17 % Taxe d'habitation : 6.95 %

Voté à l'unanimité

RECRUTEMENT D'AGENT(S) CONTRACTUEL(S) DE REMPLACEMENT

Un agent est recruté pour assurer le remplacement de Mme Proisy dès le 1^{er} septembre 2023.

Fait à Rethondes, le 12 juin 2023
Le Maire,